

Programme d'accompagnement des communes pour la préservation de la ressource en eau

Territoire concerné

Achères



Date de mise en œuvre du projet

2021-2023

Description du projet Objectif Climat 2030

« Objectif Climat 2030 » est un programme d'accompagnement des communes souhaitant s'engager sur la préservation de la ressource en eau.

Au-delà des approches et solutions à diffuser pour améliorer la résilience des territoires, la démarche « Objectif Climat 2030 » vise à mettre en place avec les élus locaux, les agents des collectivités, les acteurs du territoire et les habitants une culture de l'adaptation et du risque afin de mieux prendre en compte les enjeux eau et climat dans les décisions locales.

Sur la base de l'état des lieux, des axes d'adaptation prioritaires sont identifiés pour définir les mesures à mettre en place à court, moyen et long termes pour réduire la vulnérabilité face aux conséquences du changement climatique, permettant ainsi de mener des actions sur :

- La désimperméabilisation des sols et la végétalisation des villes,
- La sobriété et les économies d'eau.

Ces volets complémentaires permettent de traiter la majorité des sujets liés à l'eau et à l'adaptation aux changements climatiques : gestion des eaux pluviales, risque inondation, sécheresse, zones humides, trames verte et bleue, biodiversité...

Ce travail est compilé dans un plan d'actions, qui détaille les actions concrètes à réaliser et fixe également des échéances et des indicateurs permettant leur suivi.

Afin de faciliter la mise en œuvre, des fiches techniques détaillées sont proposées par l'association.

Enfin, tout au long de l'action, il est primordial que les acteurs du territoire s'approprient la démarche et les enjeux du projet, ce qui implique de leur donner des clés de compréhension. Des interventions pédagogiques et ludiques sont organisées à destination du grand public et des jeunes, permettant de renforcer l'implication citoyenne autour du projet. La sensibilisation des habitants se fixe l'objectif de provoquer des prises de conscience et des changements de comportement

Les points forts du territoire

Les points forts de la commune

- La commune, du fait de son tissu urbain relativement limité, présente une artificialisation des sols également limitée et donc une faible part de sol imperméabilisés. Par ailleurs la majorité de ses trottoirs sont constitués par un revêtement présentant une certaine perméabilité. Il est ainsi important de continuer à limiter l'artificialisation des sols et d'utiliser des matériaux perméables pour les éléments de voirie.
- Le territoire de la commune présente un maillage bocager assez fourni.
- Le service des espaces verts a mis en place des mesures pour limiter la consommation d'eau.
- Le réseau de distribution en eau potable de la commune présente un bon rendement, avec des pertes assez limitées (malgré une fuite connue), et le réseau des eaux usées est séparatif.
- La commune a connaissance de la consommation en eau par secteurs (espaces verts, écoles, etc)
- Des petits équipements pour économiser l'eau ont déjà été installés dans certains bâtiments publics (mousseurs).
- La commune dispose d'une carte des aléas, définissant les zones à risque.

Les points forts des habitants

- Certains habitants récupèrent les eaux de pluies, principalement pour arroser leur potager et leurs fleurs.

Les points à améliorer

- La généralisation des équipements économes en eau déjà installés à tous les bâtiments et l'installation d'autres équipements complémentaires (chasses d'eau économes, avec bouton double commande, voir toilettes sèches lorsque cela est possible, robinets avec mitigeur, etc) pourrait permettre de renforcer davantage les économies d'eau réalisées.
- Poser des équipements permettant un meilleur suivi des volumes d'eau mis en distribution et de contrôler la présence de fuite d'eau (débitmètres, détecteur de fuite d'eau).
- Installer des systèmes de récupération des eaux de pluie sur les bâtiments et espaces communaux, et promouvoir/sensibiliser à l'installation de ces dispositifs chez les habitants.
- Favoriser l'utilisation de l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts, en continuant à adopter des pratiques permettant de limiter la consommation en eau (plantes vivaces et arbustes peu demandeurs en eau d'origine locale, paillage, végétalisation du pied des arbres, arrosage au goutte à goutte, etc).
- Remplacer progressivement les systèmes de chauffage des bâtiments publics au profit d'options économes en énergie et écologiques (chaudière ou poêle à bois, pompe à chaleur, radiateurs à accumulation ou à inertie, etc) et effectuer les travaux d'isolation nécessaires pour éviter au maximum les pertes thermiques.
- Enfin, il pourrait être intéressant d'effectuer un travail de caractérisation de la fonctionnalité des haies présentes sur la commune afin d'évaluer si des travaux de restauration, de plantation ou des modifications des pratiques de gestion sont à effectuer pour optimiser l'efficacité des haies à remplir leurs différents rôles (effet coupe-vent, limitation de l'érosion et des risques d'inondation et de coulée de boue, contribution à l'infiltration et l'épuration de l'eau, support de biodiversité, etc).

Proposition de plan d'actions

Liste des actions :

Actions à destination des élus

Action 1 : Faire un inventaire des haies champêtres pour connaître leurs fonctionnalités.

Action 2 : Faire de la prévention/ sensibilisation sur les mesures à prendre pour les habitations proches du milieu forestier.

Actions à destination des services municipaux

Action 3 : Former et sensibiliser les agents techniques sur la gestion, la préservation et le développement des haies champêtres.

Action 4 : Poursuivre l'installation des éco-mousseurs dans le cadre du renouvellement des robinets dans les bâtiments communaux accompagnés par des messages de sensibilisation.

Action 5 : Remplacer progressivement les chasses d'eau des WC des bâtiments publics.

Action 6 : Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour l'arrosage à l'école

Actions à destination des habitants

Action 7 : Organiser une distribution d'éco-mousseurs.

Action 8 : Sensibiliser aux économies d'eau au jardin et à la maison.

Action 9 : Communiquer auprès de la population sur les haies paysagères et leur rôle avec des végétaux locaux.

Avec le soutien de



L'agence de l'eau Loire-Bretagne



La région Centre-Val de Loire